

La Fédération française des professionnels de la conservation-restauration tient à marquer son soutien au peuple ukrainien, et s'associe pleinement aux déclarations des organismes internationaux qui condamnent les actions armées envers la population civile et le patrimoine culturel, source partagée de mémoire, de compréhension mutuelle entre les peuples, et marqueur essentiel de l'identité des territoires et des États.

Nous étendons ce soutien à toutes les populations qui subissent le même sort en Europe et sur d'autres continents, et dont le patrimoine culturel pâti également.

Pour donner suite à des sollicitations et constituer un outil opérationnel en cas d'accidents, d'incidents naturels ou industriels dont nous avons tous en tête de récents exemples, la FFCR a trouvé utile de mettre en place une liste recensant spécifiquement les conservateurs-restaurateurs pouvant réglementairement intervenir sur les collections publiques françaises. Elle vient en complément de la liste, toutes professions confondues, tenue par le Bouclier bleu France.

Cette liste constitue un outil de travail permettant de joindre rapidement des personnes en capacité d'intervenir à la demande d'organismes ou établissements culturels et patrimoniaux, ou d'orienter les institutions sinistrées vers des conservateurs-restaurateurs compétents ; elle pourrait s'avérer utile dans le cadre d'opérations consécutives à des conflits armés, que ce soit dans le cadre de déménagement de collections ou de sinistres.

Tout organisme ou établissement culturel et patrimonial peut demander l'accès à la liste en écrivant à encasdesinistre@ffcr.fr